

**COMMUNE DE SOUDAN**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024**

**Extrait du Procès-verbal des Délibérations**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 20 septembre à 20h30**

Le **vingt septembre deux mille vingt-quatre**, à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances dans la Salle du Conseil Municipal, 3 Place Jeanne d'Arc, 44110 SOUDAN, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SOUDAN sur la convocation et la présidence de **M. Jean-Claude DESGUÉS, Maire.**

Sont présents : Jean-Claude DESGUÉS, Hubert POTIER, Alexandra MESTRARD, Pascal GAULTIER, Morgane JAHIER, Gildas LORANT, Thérèse CHAUVIN, Romain DUDOUE, Florence FLIPOT, Gaëtan GUERIF, Bernard LEBRETON, Florence LEGRAS, Annie MADIOT-GIRAUD, Nathalie PIGRÉE, Elisabeth VEILLON.

Excusés : Christèle CERISIER, Nicolas GITEAU, Antoine GUIGOURESE.

Pouvoirs : Christèle CERISIER donne pouvoir à Florence LEGRAS  
Nicolas GITEAU donne pouvoir à Nathalie PIGRÉE  
Antoine GUIGOURESE donne pouvoir à Gildas LORANT

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Conseillers présents : 15

Conseillers votants : 18

Secrétaire de séance : Alexandra MESTRARD

Heure début de réunion : 20h30

\*\*\*\*\*

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DCM 2024-047      BATIMENTS ET HORS AGGLOMERATION - TRAVAUX DIVERS**

Il est abordé le dossier des travaux de curage des fossés et de la route de Bouvenay. La commission voirie hors bourg n'a pas pu se réunir avant le conseil municipal, pour analyser les devis et proposer les entreprises pour ces chantiers. Après divers échanges et la difficulté des élus pour se prononcer sur ce point, il est décidé de convoquer un nouveau conseil municipal le 02/10 à 19h00 pour aborder ce point. La commission se réunira le 24/09 pour analyser les devis.

Il est abordé ensuite les travaux à conduire dans les bâtiments.

Tout d'abord, après examen de différents devis, il avait été décidé de retenir, par décision du Maire, la société CA2 menuiserie pour l'isolation de la salle annexe de la salle des sports. Pour donner suite à une lettre d'observation du contrôle de légalité, le conseil municipal est invité à délibérer, le montant des travaux envisagés dépassant la délégation de M. le Maire.

D'autre part, il avait été abordé lors du conseil municipal du 11/07/2024 la question des vestiaires de football (Terrain B). Après examen des devis, la commission bâtiments propose de retenir la proposition de la société PORTAKABIN pour la location de modulaires : Location de 36 mois sur la base de 530€HT/mois. Des frais d'installation, de transport et de raccordement sont à prévoir en complément.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE :**

- o **Isolation de la salle annexe de la Salle des sports : l'offre de l'entreprise CA2 Menuiseries est retenue pour un montant de 23 984.64€HT,**
- o **Vestiaires de football (Terrain B) – location de modulaires : l'offre de l'entreprise PORTAKABIN est retenue – Location de 36 mois sur la base de 530€HT/mois, auxquels se rajoutent en complément des frais d'installation, de transport et de raccordement,**

- **CHARGE M. le Maire de signer toutes pièces relatives aux présentes décisions.**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux finances. Celui-ci rappelle que le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service public d'assainissement est destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport est dû par toutes les collectivités ayant la charge d'un ou plusieurs services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et/ou de l'assainissement non collectif, quelle que soit leur taille ou l'étendue des missions dans les compétences dont elles ont la charge. C'est un document public qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager selon les modalités exigées à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et ses articles D2224-1 à D2224-5.

M. Pascal GAULTIER présente le bilan 2023 du service public d'assainissement collectif.

**Rappels :**

• Assainissement collectif en agglomération + villages de la Galinière, la Grand haie et le Clos/ Assainissement non collectif sur le reste du territoire

• Capacité nominale de la station d'épuration = 1840 équivalents habitants (EH) – Utilisation à plus de 50% actuellement.

• Gestion de l'équipement :

- En régie : Interventions du service technique communal pour l'exploitation, la surveillance, l'entretien du réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration.
- Prestataire de service = Véolia (Maintenance, contrôle, vérification des équipements électromécaniques sur la STEP et sur le poste de relevage Louis Erbette, contrôles biologiques sur les eaux brutes et traitées (2 fois par an), prélèvements d'eau en entrée et en sortie pour analyse, interventions préventives et curatives, facturation et recouvrement de la redevance assainissement.

Il est présenté les principaux travaux 2023 :

- Travaux d'extension du réseau EU : Chemin de La Croix Lallier et Chemin de la Petite Garenne (coût total : 25 423€HT).
- Travaux de branchement réalisés sur le réseau collectif en 2023 (2 branchements Rue du 11 Novembre 1918, 1 au lotissement des Loges),
- 2 pompes ont été posées, ainsi qu'un poste de télégestion, au poste de relevage rue Louis Erbette (coût total : 6 894€HT),
- 1 passage caméra et 1 hydrocurage, réalisés sur le réseau situé Rue du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour de la RD771/RD20.

Concernant le financement du service, le montant de la redevance perçue par la collectivité pour l'année 2023 augmente de 17 000€ par rapport à 2022, en raison notamment de la progression du nombre de redevables, mais surtout de la régularisation des impayés et des créances en cours constatés en 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- **PRECISE** que le rapport d'activité annexé à la présente délibération sera tenu à la disposition du public au secrétariat de la mairie pour consultation.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux finances. La commission finances propose une augmentation de + 2% de la redevance Assainissement en 2025, afin de faire face à l'évolution du coût du service assainissement. Concernant la participation aux travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif, M. Pascal GAULTIER présente également les propositions de la commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE les tarifs communaux 2025 concernant la redevance assainissement comme suit :**

Tarifs 2025 – Assainissement	Tarifification 2025
<b>Redevance assainissement</b>	
Prix / m3 eau consommée	<b>1.36 €</b>
Part abonnement fixe	<b>64.49 €</b>
Forfait rejet eaux usées	<b>125.07 €</b>
<b>PAC Participation pour assainissement collectif</b>	
<b>Construction nouvelle dans le cadre d'une opération de lotissement ou d'habitat groupé</b> faisant l'objet d'une demande de raccordement au réseau public d'assainissement collectif	<b>2 600.00 €</b>
<b>Construction existante ou construction nouvelle par suite de division parcellaire (hors lotissement)</b> faisant l'objet d'un raccordement au réseau public d'assainissement collectif	<b>Facturation au réel (sur devis)</b>

- **CHARGE M. le Maire de régler toutes formalités quant à la présente décision.**

### **DCM 2024-050 Assainissement – Renouvellement de la convention pour la facturation et le recouvrement des redevances assainissement collectif de la commune**

La convention avec le prestataire en charge de la perception de la redevance assainissement s'est achevée en 2024. Il indique au conseil municipal qu'il faut signer une nouvelle convention.

Le prestataire a pour principales missions :

- Gestion du fichier client (contrats, relevés, ...)
- Réalisation de la facturation des abonnés au service
- Gestion des relances et des procédures de recouvrement
- Versement du produit de la redevance

En contrepartie, la collectivité verse une prestation annuelle.

*VU les termes de la convention,*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le renouvellement de la convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement collectif de la commune,**
- **CHARGE M. le Maire de signer ladite convention.**

### **DCM 2024-051 Eau Potable - Rapport d'Activité Atlantic'eau 2023**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Hubert POTIER, 1<sup>er</sup> Adjoint. Celui-ci présente le rapport d'activité 2023 d'Atlantic'eau, gestionnaire du réseau d'eau potable sur la commune. Une vidéo présentant ce rapport est diffusée en séance. Le Syndicat fête ses 60 ans cette année. Il y a 17 500 abonnés sur le Pays de la Mée et le nombre de kms de réseau AEP est de 1150kms.

Ce rapport a pour objectif d'évaluer la qualité du service sur l'ensemble du territoire dont Atlantic'eau à la charge et notamment le pays de La Mée. C'est un document public qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager selon les modalités exigées à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et ses articles D2224-1 à D2224-5.

M. Hubert POTIER précise les travaux réalisés sur la commune : pose d'une borne verte à proximité des ateliers municipaux pour les travaux d'hydrocurage, travaux de renouvellement de réseaux AEP sur les secteurs de Fontenay, Levinais, Les Ferrières, Nid Coquet. Il tient à rappeler que le coût de ces travaux ne pourrait être supporté par la commune seule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND acte de la communication du rapport d'activité 2023 d'Atlantic'eau,**
- **DIT que le rapport d'activité annexé à la présente délibération sera tenu à la disposition du public au secrétariat de la mairie pour consultation.**

**DCM 2024-052 FINANCES - Tarifs locations de salles 2025**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Hubert POTIER, 1<sup>er</sup> adjoint. Concernant les tarifs de location des salles communales, il explique que l'ouverture du nouveau pôle enfance permet d'ouvrir les salles de l'ancienne cantine sur toute l'année désormais.

Sur proposition de la Commission Finances et du Bureau, il est proposé la fixation des tarifs de locations de salles dans les conditions ci-après :

LOCATION SALLES COMMUNALES				Observations
<b>TARIFICATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 – COMMUNE</b>				
<b>EVENEMENT</b>	<b>GRANDE SALLE 260m<sup>2</sup> 275 personnes</b>	<b>CANTINE 100m<sup>2</sup> 80 personnes</b>	<b>FOYER 70 m<sup>2</sup> 55 personnes</b>	
<b>JOUR 1 : 100% JOUR 2 : 50%</b>	<b>SANS VAISSELLE</b>	<b>AVEC VAISSELLE</b>	<b>AVEC VAISSELLE</b>	1 tarif vaisselle cassée ou perdue sera appliqué en cas de casse ou de perte (1€ pour un verre, une tasse, un couvert), 2€ pour une assiette)
CAUTION	1 000 €	500 €	300 €	
Repas avec accès aux cuisines	400 €	250 € (sans petite salle) 275€ (avec petite salle)	100 €	La petite salle pourra être mise à disposition seule pour des réunions, gratuitement
Repas sans accès aux cuisines	225 €			
<b>Associations 1<sup>ère</sup> réservation annuelle : 150 euros</b>				
Thé dansant, Loto, Jeux de cartes, exposition, spectacle, gala, vente, braderie	150 €	100€	50 €	
Vin d'honneur, galettes des rois, assemblées générales, réunions professionnelles	80 €	60 €	50 €	Gratuité pour les associations communales pour ce type d'évènements.
<b>Pose du podium dans la grande salle polyvalente : 110 euros</b>				
<b>TARIFICATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 – HORS COMMUNE</b>				<b>Observations</b>
<b>EVENEMENT</b>	<b>GRANDE SALLE 260m<sup>2</sup> 275 personnes</b>	<b>CANTINE 100m<sup>2</sup> 80 personnes</b>	<b>FOYER 70 m<sup>2</sup> 55 personnes</b>	
<b>JOUR 1 : 100% JOUR 2 : 50%</b>	<b>SANS VAISSELLE</b>	<b>AVEC VAISSELLE</b>	<b>AVEC VAISSELLE</b>	1 tarif vaisselle cassée ou perdue sera appliqué en cas de casse ou de perte (1€ pour un verre, une tasse, un couvert), 2€ pour une assiette)
CAUTION	1 000 €	500 €	300 €	
Repas avec accès aux cuisines	600 €	350 € (sans petite salle) 400€ (avec petite salle)	150 €	
Repas sans accès aux cuisines	350 €			

<b>Associations 1<sup>ère</sup> réservation annuelle : 150 euros</b>				
Thé dansant, Loto, Jeux de cartes, exposition, spectacle, gala, vente, braderie	250 €	150 €	100 €	
Vin d'honneur, galettes des rois, assemblées générales, réunions	130 €	100 €	80 €	
<b>Pose du podium dans la grande salle polyvalente : 150 euros</b>				

Il est précisé que le conseil municipal va réfléchir à trouver une nouvelle dénomination pour la salle désignée « cantine », cette salle n'ayant plus cette vocation désormais depuis l'ouverture du pôle enfance.

Il est précisé par ailleurs que des travaux seront à prévoir (électricité, plomberie, tables).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VOTE les tarifs communaux 2025 pour les salles communales, tels que présentés ci-dessus,**
- **APPROUVE le règlement de location des salles communales,**
- **CHARGE M. le Maire de régler toutes formalités quant à la présente décision.**

#### **DCM 2024-053 FINANCES – Renouvellement de la convention avec la SAFER**

Monsieur le Maire et M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux finances, présentent ce dossier.

La convention cadre relative à la surveillance et la maîtrise foncière comprend :

- Un outil de veille foncière

L'accès à la veille foncière de VIGIFONCIER est facturé annuellement, par année civile, sur la base du nombre de notifications (DIA) reçues dans l'année :

Forfait HT/tranche :

- DIA < 11.....210,80 €
- De 11 à 20.....400,52 €
- De 21 à 35.....606,06 €
- De 36 à 50.....737,81 €
- > 50.....869.56 €
- La possibilité de recourir à la SAFER pour des opérations foncières : prestations sur devis (forfait ou temps passé)

Il est précisé au conseil municipal que VIGIFONCIER est un outil qui permet de suivre les transactions foncières sur la commune. En revanche, à ce jour, la commune n'utilise pas les autres prestations proposées par la SAFER.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE les termes de la convention avec la SAFER,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.**

#### **DCM 2024-054 PETITE-ENFANCE ET ENFANCE JEUNESSE : Adoption de la Convention Territoriale Globale avec la CAF**

M. le Maire invite Mme Morgane JAHIER, 4<sup>ème</sup> Adjointe, à présenter ce dossier.

Lors du Conseil Communautaire de la CCCD qui s'est tenu le 27/06, la Convention Territoriale Globale à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales a été adoptée. Chaque commune doit soumettre cette convention à l'adoption afin de programmer une signature officielle courant octobre.

L'ambition générale portée par la CTG vise à accompagner le développement et la structuration de l'offre éducative afin de mieux répondre aux besoins des familles et ainsi conforter l'attractivité du territoire, dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

Les enjeux issus des rencontres avec les différents acteurs du territoire ont mis en évidence les éléments suivants :

- Au titre de la petite enfance :
  - un renforcement des capacités d'accueil en veillant à l'équilibre entre l'accueil individuel et collectif,
  - un renforcement des réponses pour l'accueil en horaires atypiques,
  - un renforcement de l'attractivité et de la valorisation des métiers de la petite enfance :
    - en confortant l'offre de formation dans ce secteur présente sur le territoire,
    - en confortant le Relais Petite Enfance,
    - les dispositifs Maisons d'Assistants Maternelles.
  
- Au titre de l'enfance-jeunesse :
  - une offre d'ALSH intéressante qui joue un rôle essentiel auprès des familles mais reste confrontée à des problèmes de recrutements,
  - des ALSH qui sont saturés sur certaines périodes de l'année,
  - une offre des dispositifs dédiés à la jeunesse qui maillent globalement le territoire à conforter,
  - une politique jeunesse qui doit se structurer dans un contexte actuel d'éloignement des jeunes des cadres structurés et animés (renforcer le aller-vers, renforcer la communication sur l'offre de transport..),
  - des partenariats entre les différents gestionnaires d'ALSH et acteurs jeunesse qui méritent d'être confortés afin de poursuivre les collaborations jusqu'ici engagées,
  
- Deux enjeux transversaux sont aussi soulignés :
  - la parentalité au travers de nombreuses actions à la parentalité et une pluralité d'acteurs constituant une vraie richesse,
  - l'animation de la vie sociale au travers d'une couverture importante avec des partenariats qui se structurent progressivement.

Ces enjeux sont traduits au travers de 7 axes déclinés en 8 fiches actions et 2 feuilles de route :

- Au titre de la petite enfance :
  - Axe 1 : soutenir l'offre d'accueil individuel
    - Action 1 : renforcer les actions permettant de promouvoir le métier d'assistant maternel
    - Action 2 : favoriser le développement des Maisons d'Assistants Maternelles
  
  - Axe 2 : accompagner le développement de l'offre d'accueil collectif
    - Action 3 : promouvoir et accompagner la création de structures collectives
    - Action 4 : examiner les conditions de développement de structures collectives en lien avec les activités économiques
  
- Au titre de l'enfance :
  - Axe 3 : conforter les partenariats et mieux coordonner l'action des gestionnaires afin de conforter l'offre de loisirs développée par les ALSH
    - Action 5 : développer une démarche commune permettant de faciliter la formation, le recrutement et la stabilisation des équipes d'animation
    - Action 6 : renforcer les collaborations et démarches de projets afin de mieux répondre aux enjeux éducatifs du territoire
  
  - Axe 4 : renforcer l'accessibilité aux ALSH et séjours dédiés à l'enfance
    - Feuille de route 1 : engager une réflexion visant à garantir l'accessibilité aux ALSH pour tous les habitants de la Communauté de Communes.
  
- Au titre de la jeunesse
  - Axe 5 : promouvoir l'interconnaissance les réflexions et les collaborations entre les différents acteurs de la jeunesse
    - Action 7 : conforter, animer et coordonner le réseau des acteurs de la jeunesse
  - Axe 6 : définir un projet jeunesse de territoire

- Feuille de route 2 : engager une démarche de définition d'un projet jeunesse de territoire permettant de définir l'ambition partagée en matière d'action jeunesse et de définir la question des moyens alloués.
- Au titre de la parentalité :
  - Axe 7 : diversifier et diffuser les actions de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire selon une logique de prévention globale
  - Action 8 : animer le réseau des acteurs afin de coordonner et diversifier les actions de soutien à la parentalité menées en direction des parents ayant des enfants de 0 à 25 ans.

Un Comité de Pilotage ainsi qu'un Comité Technique animeront la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale, en collaboration avec les acteurs en veillant à garantir la proximité et l'accessibilité de l'offre.

La Convention Territoriale Globale couvre la période 2024-2028.

A l'instar du Contrat Enfance Jeunesse, la Convention Territoriale Globale est adressée à chaque Conseil Municipal pour délibération.

**Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE d'approuver la Convention Territoriale Globale engageant la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval pour la période 2024-2028,**
- **DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.**

### DCM 2024-055 Désignation d'un référent déontologue

M. le Maire indique au conseil qu'un élu doit pouvoir consulter un référent déontologue pour tout conseil dans sa mission d'élu (article L1111 du CGCT – loi du 21/02/2022 + décret d'application entré en vigueur au 01/06/2023). Chaque collectivité doit délibérer pour désigner un référent. L'AMF a mis en place une liste de référents. Le bureau prend acte de cette obligation légale et propose de retenir M. LOUISY, Président de l'Association Départementale des anciens maires et adjoints de Loire-Atlantique, ancien maire d'Orvault, comme référent déontologue. Cette prestation est payante (80€ par personne et par dossier).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.**

### Comptes-rendus des commissions

H. POTIER fait part des informations suivantes :

- Illuminations de Noël : Il est proposé de travailler avec le même prestataire qu'en 2023. Il n'y aura pas de prestation extérieure pour l'animation de la soirée.
- Travaux Rue Croix Lallier : Travaux de voirie en cours. Un complément d'intervention est nécessaire pour la réhausse des tampons EU et EP.
- Travaux sur les accotements Rue Abbé Trigodet : Début de travaux prévu fin septembre. Les barrières ont été enlevées. Il est prévu une plantation de bulbes côté parking Salle Municipale.
- Travaux cabinet médical : il va être réalisé des travaux de peinture.
- Travaux école Jacques Brel :
  - Les travaux de peinture extérieure des classes maternelles sont terminés.
  - Le bardage extérieur (côté parking) est en cours. Travaux terminés aux vacances de la Toussaint.
- Cuve à fioul (services techniques) : La cuve est à remplacer par une cuve double parois 2 000 Litres.
- Espaces verts Pôle Enfance : Les travaux sont souhaités avant l'inauguration du 05/10.
- Cimetière : Une tranchée d'infiltration du carré enfants a été réalisée pour permettre l'évacuation de l'eau, en cas de pluie. Pour essayer de faciliter l'entretien du cimetière, il est proposé de faire un essai, avec la mise en œuvre d'une pelouse à pousse à lente, à l'entrée.

A. MESTRARD rappelle que le repas des Aînés se tient le 20/10. Par ailleurs, une première réunion de la commission s'est tenue pour la préparation du bulletin municipal ; les courriers aux associations vont être envoyés.

P. GAULTIER donne le compte-rendu de la commission finances. Point budgétaire 2024 en fonctionnement et investissement. Les charges de fonctionnement augmentent, notamment en raison de l'évolution du coût des énergies et des charges de personnel ; les recettes demeurent assez constantes, mis à part les recettes liées aux ventes de terrains en progression. L'épargne nette devrait se maintenir à un niveau satisfaisant en fin d'année.

M. JAHIER indique que le nombre d'élèves à l'école Jacques Brel et à l'école Ste Anne est équivalent à la rentrée scolaire 2023. L'ouverture du pôle enfance est intervenue le 16/09.

G. LORANT indique que les sondages géotechniques ont été réalisés à la rivière Pied de Chat (EPTB Vilaine). D'autres sondages sont prévus le 30/09. Par ailleurs, à la demande des agriculteurs, de nombreuses battues administratives ont été organisées, à la suite des dégâts causés par les sangliers. A ce jour, 650 000€ d'indemnisation ont été versés en Loire-Atlantique.

A. MADIOT-GIRAUD présente le compte-rendu de la commission culture du 19/09.

- Renouvellement de la convention du partenariat avec l'association Barakatous pour la saison musique (durée 3 ans)
- Convention avec le Département pour el Conservatoire intercommunal (700 inscrits)
- Bilan de la première saison intercommunale (événements sur 8 communes) : 1879 spectateurs, 663 scolaires
- Bilan les Divas du Jazz : 4000 personnes sur 15 spectacles
- Bilan des Intercalés : 4000 personnes, soit une augmentation de 15% par rapport à 2023
- Nouvelle saison culturelle : 5 week-ends sur l'année, dont le premier se tiendra à Soudan/Noyal
- Inauguration de la médiathèque ressource de St Vincent des Landes l'e 21/09. Restera une bibliothèque à construire à St Aubin des Châteaux.

Par ailleurs, le conseil est informé qu'un événement est organisé le 14/11 par l'UNC AFN à la médiathèque de Soudan à 18h00 (sur inscription) : animation autour de la réalisation d'un certificat d'études.

T. CHAUVIN soulève une question concernant les horaires de l'éclairage public.

Il est rappelé que les horaires sont les suivants :

- matin : 6h45 – arrêt à la lumière du jour
- soir : 17h30 – 21h00

Une réflexion sera à conduire pour éventuellement mettre l'éclairage jusqu'à 22h00 sur certains secteurs, quand les travaux de TE44 seront réalisés. Il ne sera pas allumé de lampadaire ponctuellement en dehors de ces horaires.

T. CHAUVIN soulève une deuxième question concernant le lotissement des Landelles et souhaite savoir si le projet est arrêté. M. le Maire confirme que le projet est effectivement à l'arrêt ; il pourrait être repris par un autre lotisseur.

Réunion d'information le 18/09 sur l'aménagement du carrefour RD771/RD20 : une trentaine de personnes a participé à la réunion.

F. FLIPOT demande si les défibrillateurs sur la commune sont vérifiés. Il est répondu que les services techniques vérifient chaque semaine si les défibrillateurs sont en bon état de marche, et tiennent un cahier de suivi.

## Questions et informations diverses, Réunions

- CMJ : « Nettoyons la Nature » le 28/09 (matinée)
- Spectacle de rue le 28/09 organisée par la CCCD (après-midi).



- Inauguration du Pôle enfance et découverte du nom de l'établissement le 05/10. Après-midi : ouverture à la population de 14h à 17h (portes ouvertes).
- Réunion CCAS le 09/10 à 18h00
- Rdv SDIS et VEOLIA le 11/10 pour faire un point sur l'état des bornes incendie sur la commune
- Portes ouvertes MEETHA – SEDE le 11/10
- 20/10 : Repas des Aînés.
- Une information sur le relais des aidants est transmise aux conseillers.
- Le camion « Les Marsouins » sera sur la commune le 19/11.

## Décisions du maire (Juillet – Septembre 2024)

N° Décision	Objet	Montant HT
2024-045	Achat de pichets et assiettes pour Restaurant Scolaire - COMPTOIR DE BRETAGNE	501.54€
2024-046	Acquisition de panneaux de signalisation - PROZON MY SIGNALISATION	2 045.48€
2024-047	Achat de matériel et mobilier Pôle Enfance - Partie APS - MANUTAN Collectivités	926.53€
2024-048	Remplacement dalles plafond salle annexe des sports et isolation - CA2 Menuiserie	23 984.64€
2024-049	Acquisition multifonction – Service urbanisme – BLS	738.34€
2024-050	Aménagement intérieur bureau RS du Pôle Enfance - BOIS BESNIER	361.49€
2024-051	Branchement réseau eau potable Pôle Enfance - VEOLIA	331.00€
2024-052	Signalétique Pôle Enfance - SDI	2 360.00€
2024-053	Aménagement floral rue Abbé Trigodet - VERALIA	860.81€
2024-054	Signalisation horizontale 2024 - LSP	1 198.73€
2024-055	Réalisation tranchée d'infiltration avec regard et tampon cimetière - ATPG	1 145.00€
2024-056	Renouvellement poteau incendie n° 63 - La Maison Neuve - VÉOLIA	1 585.38€

## Questions diverses

Le prochain conseil municipal est prévu **le mercredi 02 octobre 2024 à 19h00**.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean-Claude DESGUÉS, Maire, lève la séance à 23h00.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jean-Claude DESGUES